

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 07/07/2021

BIC - Actualisation du taux maximum des intérêts admis en déduction d'un point de vue fiscal

Série / Division :

BIC - CHG

Texte :

Le taux de référence servant au calcul du plafonnement des intérêts déductibles en application des dispositions du 3° du 1 de l'article 39 du code général des impôts a été mis à jour pour les exercices de douze mois clos du 30 juin 2021 au 29 septembre 2021.

Actualité liée :

X

Document lié :

[BOI-BIC-CHG-50-50-30](#) : BIC - Frais et charges - Charges financières - Intérêts des avances consenties par les associés en sus de leur part de capital - Taux d'intérêt limite

Signataire du document lié :

Bruno Mauchauffée, adjoint au directeur de la législation fiscale